# M&O 4 – FORMATION OBLIGATOIRE POUR TOUT LE PERSONNEL MINISTÉRIEL DE L’ÉGLISE UNIE DU CANADA

**Provenance : Synode Montréal et Ottawa**

1. **Quel est l’enjeu?**

Nous croyons que Dieu nous appelle à améliorer la réponse de l’Église à l’endroit de la communauté LGBTA2 par une formation obligatoire afin de sensibiliser le personnel ministériel de l’Église Unie aux problèmes auxquels est confrontée cette communauté dans l’Église et dans le monde. Cette formation est d’autant plus essentielle qu’en raison de la rapidité des changements sociaux dans ce domaine, ce ne sont pas tous les membres du personnel ministériel qui sont bien placés pour comprendre les problèmes actuels.

1. **Pourquoi cet enjeu est-il important?**

Il est question ici des principes de base sur la foi et la politique de l’Église Unie.

L’Église Unie du Canada cherche à défendre la justice et à s’opposer activement à la discrimination sous toutes ses formes.

Selon une déclaration faite au 40e Congrès général en 2009, « en matière de doctrine, de culte, d’affiliation et de gouvernance, l’Église Unie s’oppose à la discrimination à l’égard d’une personne qui soit fondée sur l’âge, l’ascendance, la couleur, le handicap, l’origine ethnique, l’identité de genre, la langue, l’état matrimonial, le lieu d’origine, l’orientation sexuelle, le statut socioéconomique ou tout autre critère qui pénalise une personne. »

Outre son engagement de fournir un environnement sûr pour le culte, le travail et les études dans l’ensemble des charges pastorales, des paroisses, des agences, des établissements et des autres instances qui œuvrent en son nom, l’Église Unie a cherché à établir des politiques et des systèmes afin d’exercer la diligence nécessaire et d’offrir de la formation. Il s’agit notamment de la formation pour tous les membres du personnel ministériel dans le domaine de la justice raciale (mise en œuvre en 2006) et de la prévention des abus sexuels ainsi que sur sa politique sur l’inconduite sexuelle (mise en œuvre en 2010).

Toutefois, jusqu’à maintenant, il n’y a pas de système général qui permet de sensibiliser et d’informer le personnel ministériel en ce qui a trait aux problèmes sur l’identité de genre, l’orientation sexuelle et plus particulièrement aux problèmes qui touchent nos frères et nos sœurs qui sont lesbiennes, gais, bisexuels, transgenres, altersexuels en questionnement, berdaches (LGBTA2), leur famille d’origine et les familles qu’ils ont créées.

Ces problèmes, ainsi que la discrimination qui en découle, font partie des sujets les plus occultés de notre société. Il ne s’agit pas d’un phénomène qui se limite à la *société en général*, mais l’homophobie cachée se retrouve dans plusieurs secteurs de la société, par exemple en médecine et en éducation.

Pour rester fidèle à ses propres normes, l’Église Unie, par l’entremise de son Conseil général doit imposer à tous les membres du personnel ministériel de suivre un atelier qui leur présente les problèmes actuels de la communauté LGBTA et qui leur montre de quelle façon l’homophobie peut être à l’œuvre dans la communauté de notre Église et dans notre société.

1. **Comment le Conseil général peut-il répondre à cet enjeu?**

**Afin de continuer à faire de l’Église Unie une communauté de foi sûre et accueillante, nous proposons que le Conseil général élabore un curriculum et mette en œuvre une formation obligatoire qui explorera les problèmes entourant l’homophobie et qui sensibilisera son personnel ministériel aux répercussions de l’homophobie sur la vie et le travail de l’Église, afin de mettre un terme à cette intolérance.**

**Les paramètres de la formation obligatoire pour tous les membres du clergé et du ministère responsable et rémunéré devraient être élargis pour y inclure des ateliers portant sur les problèmes, les craintes et les conséquences liés à l’homophobie à l’encontre de nos frères et sœurs qui sont lesbiennes, gais, bisexuels, transgenres, altersexuels en questionnement, berdaches (LGBTA2) et leur famille d’origine et celles qu’ils ont créées, afin d’aider l’Église Unie du Canada à continuer à vivre ses principes et son engagement envers la justice et à cesser de véhiculer l’homophobie au sein de l’Église.**

**Comme l’Église cherche à s’excuser officiellement auprès de la communauté LGBTA2, la mise en œuvre d’une politique visant à prévenir d’autres préjudices de sa part constitue une étape pour honorer ses engagements.**

**Le délai imparti pour élaborer et mettre en œuvre cette formation ne devrait pas dépasser deux ans.**

**Nous demandons au Conseil général d’appuyer cette proposition afin de nous aider à honorer l’engagement d’assurer le bien-être de toute personne qui forme le corps du Christ et à continuer d’éliminer les obstacles, à tisser des relations juste et à bâtir des institutions équitables.**

Si vous avez des questions concernant cette proposition, veuillez les acheminer à l’adresse info@generalcouncil43.ca.